

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 22 MAI 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/09

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le comité syndical a été convoqué le 13 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 14

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Daniel ARNAUD, Jérôme BANINO, Didier BERNE, Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, François DRIOL, Pascal GONON, Olivier JOLY, Jean-François POISSON, Georges ROCHETTE, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Jean-François RASCLE représenté par Monsieur Dominique DECHANDON

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Joël BREUL

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance :

Monsieur Jérôme BANINO

DELIBERATION N°9 – 22 MAI 2026

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Vu :

- L'article L 5711-10 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté inter préfectoral n°429/2008 du 19 novembre 2008 de Messieurs les Préfets du Rhône et de la Loire autorisant la création du Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER),
- Les articles 10 et 12 des statuts du Syndicat mixte

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection des 2 membres du bureau au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Jérôme BANINO fait acte de candidature.

Monsieur Michel BOREL fait acte de candidature.

Monsieur le Président demande s'il n'y a pas d'autres candidats. Il constate l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué remet son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Nombre de voix obtenues par
Monsieur Jérôme BANINO : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Nombre de voix obtenues par
Monsieur Michel BOREL : 14



Messieurs Jérôme BANINO (14 voix) et Michel BOREL (14 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres du Bureau.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jérôme BANINO', with a stylized, cursive script.

Jérôme BANINO

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'François DRIOL', with a stylized, cursive script.

François DRIOL